

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

La Commission

**PROJET D'APPUI A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
DANS LES PAYS DE L'UEMOA (PAES)**

**N° DU PROJET : P- Z1 – IAD – 002
N° DU DON : 2100155007376**

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS POUR LA SELECTION D'UN BUREAU
D'ETUDES CHARGE DE L'ETUDE DE FAISABILITE ET DE LA MISE EN RESEAU
DES STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DANS LES PAYS DE
L'UEMOA**

1. La présente Note d'Information Particulière sur l'Acquisition fait suite à la deuxième Note d'Information Générale sur les Acquisitions du Projet, parue dans le UN-Development Business n° 741 du 31 Décembre 2008, dans les journaux des pays membres de l'UEMOA et sur le site de la Commission de l'UEMOA le 16 Janvier 2009.
2. La Commission de l'UEMOA a reçu du Fonds africain de développement (FAD), un don en diverses monnaies pour contribuer au financement du Projet d'Appui à l'Enseignement Supérieur (PAES) dans les pays de l'UEMOA, et à l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Don pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à la sélection d'un bureau d'études chargé de l'étude de faisabilité et de la mise en réseau des structures de l'enseignement supérieur dans les pays de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo).
3. L'objectif de la mission est d'apporter un appui technique à chaque pays de l'UEMOA dans la mise en réseau des structures de l'enseignement supérieur, de la recherche et des services administratifs. Cela consiste à élaborer un schéma directeur national et régional, mener une étude technique détaillée de l'existant, installer un réseau local au niveau de chaque pays ainsi que l'interconnexion régionale, donner une formation sur l'utilisation et la maintenance des équipements.
4. Le Bureau d'études aura pour mission d'aider les pays de l'UEMOA à mettre leurs structures d'enseignement supérieur en réseau compte tenu des besoins réels en matière d'infrastructure de technologie de l'information et la communication. Il développera un site web Intranet/Extranet des institutions d'enseignement supérieur de chaque pays afin de faciliter la mise en ligne des informations, documents et cours. Il dispensera une formation sur la mise en œuvre, la sécurité et la maintenance du système installé aux informaticiens de ces institutions. Il conseillera dans le choix des équipements, logiciels et outils technologiques et leur installation.

Les tâches assignées pour cette mission sont les suivantes :

- Identification des besoins par une analyse technique détaillée de l'existant ;
- Choix des solutions consistant à proposer une nouvelle architecture du réseau d'interconnexion au niveau de chaque pays et à l'échelle régionale ;
- Installation et configuration des nouveaux équipements ;
- Conception des sites web ;
- Sécurisation du système installé ;
- Formation du personnel informaticien ;

5. La Commission de l'UEMOA invite les bureaux d'études ayant une expertise dans la fourniture des services de réseaux informatiques et télécommunications à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

6. Les bureaux d'études intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services :

- brochures ;
- présentation et organisation de la structure (pays d'origine, année de création, domaine de compétence, nom du responsable, la structuration du bureau d'études, coordonnées du bureau d'études : adresse postale, téléphone, fax, mail, etc.) ;
- références concernant l'exécution de missions similaires (intitulé de la mission, nom et adresse du commanditaire, lieu, source de financement, montant, année de réalisation etc) ;
- expérience dans les projets de développement financés par la BAD et les organisations similaires ;
- disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel pour la mission (fournir les cv du personnel) ;
- disponibilité des moyens techniques nécessaires ;
- connaissance de l'espace UEMOA.

7.. Une liste restreinte de six Firmes, sera établie à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt et la consultation se fera conformément aux Règles de procédure de la FAD/BAD pour l'utilisation des Consultants (Edition mai 2008). Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur d'inclure cet institut dans la liste restreinte

8. Les manifestations d'intérêts portant la mention « **manifestation d'intérêts pour le recrutement d'un bureau d'études chargé de l'étude de faisabilité et de la mise en réseau des structures de l'enseignement supérieur des pays de l'UEMOA dans le cadre du Projet d'Appui à l'Enseignement Supérieur dans les pays de l'UEMOA** » doivent parvenir sous pli fermé en quatre exemplaires (un original plus trois copies) au plus tard le **15 mai 2009 à 16H** à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la Commission de l'UEMOA
380, Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO
01 BP 543 OUAGADOUGOU 01, Burkina Faso
Tel : (226) 50-31-88-73 à 76
Fax : (226) 50-31-88-72

Les offres qui parviendront après expiration du délai mentionné ci-dessus ne seront pas recevables.

9. Les bureaux d'études intéressés et satisfaisant aux critères d'éligibilité peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de la Commission de l'UEMOA.

Personnes à contacter :

- **Monsieur Pierre FOULANI, Coordonnateur du Projet d'Appui à l'Enseignement Supérieur dans les pays de l'UEMOA** – Tél : (226) 50 30 22 95
Email : pfoulani@uemoa.int
- **Liliane KOFFI, Spécialiste en Acquisitions du Projet d'Appui à l'Enseignement Supérieur dans les pays de l'UEMOA**– Tél : (226) 50 30 20 95
Email : lkoffi@uemoa.int

NB : Seuls les candidats retenus pour constituer la liste restreinte seront consultés.

**Pour le Commissaire chargé du Département
du Développement Social et Culturel**